LE DAUPHINE

Justificatif de Parution

N° d'annonce: LDL-455693300

Nous soussignés, Le Dauphiné Libéré SA représenté par son directeur général, Christophe VICTOR, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Date de mise en ligne: 14/04/2025

Support de parution : Le Dauphiné Libéré

Département de parution : Isère



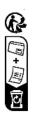
GRENOBLE-ALPES METROPOLE

Par délibération en date du 4 avril 2025. Grenoble-Alpes Métropole a institué un droit de préemption urbain renforcé sur les copropriétés « Résidence Mutualife Olympique » située 1 à 82 nuc Claude Kogan à Grenoble et « Résidence Mutualife Village Olympique » située 1 à 8 place Llonel Terray à Grenoble. Le renforcement du droit de préemption sur ces copropriétés permettra aux collectivités d'intervenir afin de permettre la mise n' 2ure d'un projet urbain, de lutter contre l'insalubrité et l'habitat indigne ou dangereux et de permettre le renouvellement urbain.

455693300

Lien de l'annonce :

https://www.eurolegales.com/Annonce/Information/Isere/GRENOBLE/Le-Dauphine/avis-D.P.U-renforce-resid.-Mutualite-Olympique.html



Christophe VICTOR

Directeur Général

DIRECTION GENERALE